

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 14-09-2022

M.B. 08-12-2022

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les démissions de Monsieur Daniel Droixhe en date du 31 mars 2022 et de Madame Fabienne Blanchut en date du 2 juin 2022 ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 29 mars 2022 en vue de compléter les différents organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant la candidature de Madame Alexia PSAROLIS ;

Considérant que cette candidature a été introduite dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 susmentionné ;

Qu'elle est recevable en ce qu'elle répond au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant l'analyse des titres et mérites de la candidate effectuée par les services du Gouvernement conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant que Madame PSAROLIS remplit les conditions pour être désignée au sein de la commission des écritures et du livre ;

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission des écritures et du livre pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins...		
un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline
un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre
un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SCHULKENS Laurent
un en sciences humaines	MANGEZ Catherine	
	DEVALCK Alain HAEGELSTEEN Eric HERMAN Ariane SYMONS Véronique	DELBEKE Eva PEETERS Didier VERSCHUEREN Olivier DANBLON Déborah
2°) en qualité d'experts exerçant une activité d'éditeur de livres, dont...		
deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP, Fanny ROLAND, Mélanie	
deux en littérature générale	GODIN, Mélanie DE MÜELENAERE, Pierre	
deux en bande dessinée	HENNE, William VAN MEERBEECK Gauthier	NOEL, Stéphane
deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean-Luc FRANKINET Baptiste	
un en sciences humaines	CASSART, Nicolas	
un en édition scolaire		
un en art/patrimoine	ROLLAND, Alexandra	
	SILLEN, Robert	
3°) en qualité d'experts exerçant une activité d'auteur ou d'illustrateur et ayant prioritairement publié au moins deux ouvrages dont au moins...		
quatre sont actifs en littérature de jeunesse	KAVIAN, Eva LEMAITRE, Pascal PETEN, Chantal QUEVY, Anne /	
cinq en littérature générale	DELLISSE, Luc JUILLARD, Yvain /	
quatre en bande dessinée	THIVET, Jean-Philippe LAMBE, Eric LORHO, Joanna DUPRET, Annabelle	/ MAIER, Corinne
quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph RAK Annie BIEBUYCK Alexandra /	
4°) en qualité d'experts en matières culturelles exerçant une activité de journaliste, d'enseignant, d'académicien ou de bibliothécaire dont notamment...		

deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle DELMOTTE Bruno	ANDRE Carole /
un en bande dessinée	COLLIGNON, Stéphane	CRUCIFIX, Benoît
un en littérature de jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE, Lucie
trois bibliothécaires	COURTOY, Mathieu GARCIA GUILLEN, Emilie GILLES Helen	/ LEMAIRE Roseline ASSBAYHI Hanae
trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue français dans les universités de la CF	DESSY Clément DENIS, Benoit PIRET, Pierre	/ / /
	GOUKENS, Lode COLLART, Muriel	PSAROLIS, Alexia WALLEZ, Natacha

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 14 septembre 2022.

B. LINARD